

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du CEJA du 29 avril 2023.

En date du 29 avril 2023, de 16h à 18h, le CEJA a tenu son assemblée générale, en ligne.

Les membres suivants étaient présents:

- Dr Ghislain Patrick Lessène,
- Mr Abdoulaye Nazaire Gnienhoun,
- Mr Dedokoton Yannick,
- Pr Aida Caid Essebsi,
- Dr Mossi.

Les membres suivants ont justifié leur absence :

- Clothilde Viera,
- Léonard Matala-Tala,
- Pierre Soro,
- Païvi Soro,
- Claudia Lessène,
- Ana Carolina Romero Seres.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour, lequel a été adopté à l'unanimité :

Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (I) ; Rapport d'activités 2022 (II) ; Rapport financier 2022 (III) ; Activités pour 2023 (IV) ; Budget pour 2023 (V) ; Divers (VI).

Préliminaire : Mot de bienvenue du Directeur Exécutif et validation de l'ordre du jour.

Le Directeur Exécutif du CEJA, Dr Ghislain Patrick, a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes qu'il a tenu à remercier pour leur participation à la présente Assemblée. Un tour de table rapide a permis aux membres présents de se présenter.

L'ordre du jour a été ensuite validé par les participants. Avant de rentrer dans le vif de l'ordre du jour, le Directeur Exécutif a fait un bref historique du Centre d'Etudes Juridiques Africaines, du chemin parcouru et des réalisations au cours des huit ans d'existence du Centre. L'Assemblée générale pouvait commencer, à proprement parler !

I. Approbation du Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale reporte l'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale à une date ultérieure, lorsque le quorum sera réuni.

II. Rapport d'activités 2022.

Le e rapport d'activités 2022 se décline comme suit :

1. Enseignement

a. Enseignement en ligne : les droits de l'homme en Afrique.

Au cours de l'année 2022, les formations à distance (e-learning) du CEJA ont suscité l'intérêt du public avec 15 demandes d'information dont trois inscriptions concrètes en provenance du Congo, de la RDC et du Togo.

Ces demandes d'information et d'inscription proviennent principalement de professionnels de la justice, de directeurs d'établissements pénitentiaires, de juristes, d'étudiants, etc.

b. Enseignement en Suisse : le CAS Droit, médecine légale et science forensique en Afrique.

Le CEJA, à travers son Directeur Exécutif, a participé, contribué, avec l'Université de Genève pour la 4^{ème} fois consécutive à la 4^{ème} édition du CAS Droit, médecine légale et science forensique en Afrique. Une partie substantielle du temps du Directeur Exécutif a été consacré à trouver des fonds à même de financer des bourses d'études en faveur d'étudiants en provenance du continent africain.

Le CEJA nourrit l'espoir que grâce à cette formation, les étudiants africains puissent développer des projets sur le terrain à même de bénéficier aux populations locales. Même si en quatre ans d'éditions des efforts restent à fournir dans ce sens, le CEJA se réjouit néanmoins qu'un de ses membres – le Dr Mossi, ancien étudiant du CAS ait réussi à traduire concrètement les compétences acquises lors de la formation en projet concret, relevant pour les populations, lequel projet, du reste, a créé de solides liens de collaboration et partenariat avec le CAS au Burundi.

2. Conférences, formations, sensibilisations et activités multiformes.

a. En Suisse.

Le CEJA, à travers son Directeur Exécutif a co-animé une Conférence sur les conditions de détention dans les prisons africaines.

b. En France.

Le CEJA, à travers son Directeur Exécutif a animé :

- Un Séminaire au Master 2 de la Faculté de droit de l'Université de Caen, en février 2022,
- Un Séminaire au Master 2 de Sciences Po Lyon en décembre 2022,
- Une conférence à Montpellier en décembre 2022.

c. Au Burundi.

En janvier 2022, le CEJA a été partie prenante à un atelier de sensibilisation des institutions nationales, de la société civile burundaise et des partenaires institutionnels du Burundi sur l'importance de la médecine légale dans l'effectivité de la justice et de la santé publique.

Dans le même sens, en août 2022, le CEJA a fait partie d'une mission d'évaluation des besoins en médecine légale, police scientifique et justice.

Le Dr Mossi a exposé brièvement à l'Assemblée Générale, la nature des initiatives et du travail qui sont menés sur le terrain.

d. République centrafricaine.

En novembre 2022, le CEJA a conduit une mission de concertation et de sensibilisation des autorités et institutions nationales sur le Concours « Droits de l'homme, cohésion sociale et moi » à l'intention de la jeunesse de la République Centrafricaine financé par la Ville de Genève et dont le CEJA est porteur. Une visite de la Maison d'arrêt de Ngaragba a été effectuée à cette occasion.

En décembre 2022, le CEJA a organisé la 1ère édition du Concours « Droits de l'homme, cohésion sociale et moi » à l'intention de la jeunesse de la République Centrafricaine.

e. À L'Office des Nations Unies à Genève.

La demande du statut consultatif auprès du Conseil Économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a connu une issue positive fin 2021. Cette accréditation auprès de l'ECOSOC permet au CEJA de participer aux buts et objectifs des Nations Unies.

Dès 2022, en tant qu'organisation désormais dotée du statut consultatif auprès de l'ECOSOC, le CEJA a participé activement à la 50ème sessions du Conseil des droits de l'homme à Genève avec cinq interventions orales lors de dialogues et de débats avec les mécanismes onusiens, les ONG et les délégations étatiques.

f. Au Togo.

En mars 2022, le CEJA a participé au 9^{ème} Congrès de la Société africaine de médecine légale et au 1er Congrès de la Société togolaise de médecine légale et investigations judiciaires (SOTEMELIJ).

g. Participation à des activités multiformes.

Au cours de l'année 2022, le CEJA a participé à des activités multiformes, certaines relevant de son propre fait. Il s'agit entre autres de :

- Participation à la 28ème cérémonie commémorative du génocide rwandais de 1994 (avril 2022),
- Participation à deux conférences organisées par le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI),
- Participation au Geneva Health Forum (mai 2022),
- Visites d'institutions suisses (CURML, Académie de police de Savatan, Délégation de la Ville de Genève, l'Ecole des Sciences Criminelles),
- Participation à la remise du Prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'homme 2022.

- Participation aux cours sur le montage de projet et la recherche de fonds organisés par la Ville de Genève,
- Accueil de stagiaires (Bahia Lounici, Haja Bouhar, Marie Duplain, Laura Marguerettaz, Morgane Essie, Yorbana Seign),
- Conception de Concours « Droits de l'homme, cohésion sociale et moi » à l'intention de la jeunesse de la République Centrafricaine financé par la Ville de Genève,
- Réflexions sur la conception de projets,
- Mise en ligne de documents,
- Publication du 12^{ème} numéro de la Newsletter du CEJA,
- Promotion du CEJA à travers des activités de publicité sur Facebook et LinkedIn ainsi que l'actualisation du site internet du CEJA,
- Publications et bibliothèque du CEJA à travers la mise en ligne de documents de pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Togo).

III. Rapport financier 2022.

Le rapport financier du CEJA a été présenté par M. Yvan N'Guessan. Ainsi, de son expertise, il résulte que les comptes du CEJA arrêtés au 31 décembre 2022 font apparaître un total de bilan de 22.129, 44 CHF et un bénéfice net comptable de 46.606,23 CHF, certifiant du coup que la comptabilité et les comptes annuels du CEJA sont conformes à la loi et aux statuts.

Il est à rappeler que le CEJA bénéficie de l'exonération fiscale accordée par l'administration fiscale genevoise depuis 2018 en raison de son activité d'utilité publique.

En outre, il est à noter qu'en 2022, dans le cadre du Projet de Concours « Droits de l'homme, cohésion sociale et moi » à l'intention de la jeunesse de la République Centrafricaine, le CEJA a bénéficié d'un financement de la Ville de Genève.

IV. Activités projetées en 2023.

1. Enseignement en ligne.

Le CEJA prévoit de nouvelles inscriptions aux cours en ligne au cours de l'année 2023.

En outre, en collaboration avec la Fondation Terre des Hommes, l'Institut des droits de l'homme, le CEJA participera à un MOOC sur les Droits de l'homme et espace civique en Afrique.

2. Renforcement des capacités.

- **En Suisse**, il est prévu l'organisation de la 5^{ème} édition du CAS en Droit, médecine légale et science forensique en Afrique » (septembre 2023- février 2024). En rappel, ce programme est organisé conjointement avec le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) de l'Université de Genève. Il est également prévu une participation plus accrue et active du CEJA aux événements et activités organisés par les autorités

cantonales. Enfin, il est prévu l'accueil de nouveaux stagiaires et la participation aux 51^{ème} et 52^{ème} sessions du Conseil des droits de l'homme.

- **En France**, le CEJA, à travers son Directeur Exécutif, dispensera des cours dans le cadre de Masters II de l'Université de Caen et Science Po Lyon.

- **En Belgique**, le CEJA participera à l'université d'été sur le contrôle des lieux de détention, en août 2023.

- **Au Burundi**, le CEJA prendra part au Cours sur les violences interpersonnelles (février et juillet 2023) ainsi que le cours d'été de médecine légale et police scientifique (août 2023) ainsi qu'à la conception de projet avec la Faculté de droit de l'Université du Burundi.

- **En République Centrafricaine**, il est prévu la Phase finale de la 1ère édition du Concours Droits de l'homme (déjà réalisée en février 2023) ainsi que la participation des finalistes du concours à la 53ème session du Conseil des droits de l'homme, accompagnée de la découverte de la Genève internationale (juin et juillet 2023). Par ailleurs, il sera organisé la 2ème édition du concours ainsi que la réalisation d'un projet sur les violences interpersonnelles. Enfin, seront prévues des activités à la Maison centrale de Ngaragba ainsi que des activités culturelles pour les jeunes aux Lycées Miskine et Marie Jeanne Caron.

- **Au Rwanda**, le CEJA participera au 10^{ème} Congrès de la Société Africaine de la Médecine Légale.

- **Au Burkina Faso**, le CEJA participera à l'Atelier des experts du MOOC Droits de l'homme et espace civique en Afrique.

3. Renforcement et diversification du partenariat.

La diversification des partenaires tant institutionnels qu'avec le secteur privé en Afrique ainsi que le renforcement du partenariat existant seront les objectifs majeurs. A ce titre le CEJA nouera et/ou intensifiera son partenariat avec les organisations suivantes :

- Coopération avec la Fondation Terre des Hommes,
- Sarepta – Côte d'Ivoire : renforcement du centre médical de Korhogo,
- Coopération avec les institutions genevoises et suisses,
- Coopération avec les institutions et ONG africaines.

4. Etudes et recherche.

Au cours de l'année 2023, le CEJA prévoit le lancement de la Revue Juridique Africaine et conduira une étude sur le droit médical et médecine légale en Afrique. Il est aussi prévu l'organisation de colloques, de séminaires, etc.

5. Publications.

En 2023, le CEJA prévoit la publication du 13^{ème} numéro de la Newsletter et des numéros successifs, la publication de la 2ème édition du Code international de la privation de liberté et du Dictionnaire francophone de droit et bioéthique.

6. Finances.

Pour son budget 2023, le CEJA prévoit des entrées de l'ordre de 68000 CHF lesquelles dériveront :

- des cotisations annuelles de ses membres,
- des inscriptions aux cours du financement,
- du projet de Concours Droits de l'homme en RCA,
- de dons divers,
- de la recherches de fonds,
- de nouveaux adhérents,

Les charges sont en revanche évaluées à 64.245,00 CHF avec, pour finir, un résultat de 3.755,00 Euro. Le programme d'activités pour 2023 a été adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

7. Divers.

Au titre des divers, tout d'abord, le Directeur Exécutif du CEJA a annoncé l'accueil de cinq nouveaux stagiaires (originaires de France et du Bénin) dès le mois de mai 2023.

Ensuite, il a annoncé la révision prochaine des statuts du CEJA pour se conformer à certaines exigences légales de financements des ONG (obligation d'enregistrement de toute association qui a un budget de 100.000 euros ou qui prétend à des subventions à la hauteur de ce chiffre), ainsi que le renouvellement des membres du Comité en 2024 pour une question de praticité et de disponibilité des membres à travailler depuis le siège du CEJA à Genève, ce qui est une garantie de « présence » du CEJA dans l'environnement associatif suisse mais aussi d'opportunité pour le CEJA.

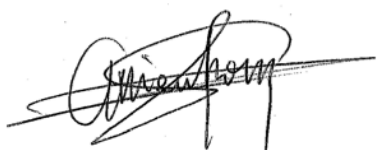
Enfin, des pistes d'activités et de collaboration ont été envisagées par la Pr Aida Caid Essebsi en matière de droit à la santé. Pr Aida a proposé le principe de la gradualité dans les activités à venir. Par exemple, le CEJA, en collaboration avec ses partenaires, pourrait commencer par des journées d'études (sur le droit médical en Afrique, entre autres).

Une réflexion va être conduite dans ce sens ainsi que l'évaluation des possibilités de thèmes, des intervenants et du lieu et une estimation du budget sommaire.

L'Assemblée Générale a pris fin à 18h 30.

Fait à Genève, le 29 avril 2023.

Le rapporteur.



Abdoulaye Nazaire Gnienhoun